Association
« Collectif Pôle Gare Saint-Rémy »

Assemblée générale

Le 12 Septembre 2018 à 20H30

Ancienne mairie

www.polegaresaintremy.fr

COmité des Usagers du RER B

Union des Amis du Parc

Riverains
RER B
Saint-Rémy

Ensemble Pour un Autre
Cœur de ville

Les Habitants
de Beauséjour

Association « Collectif Pôle Gare Saint-Rémy »

Assemblée générale

Le 12 Septembre 2018 à 20H30

Ancienne mairie

www.polegaresaintremy.fr

VHSR
Vivre les Hauts de Saint-Rémy

Petit Chevincourt

Saint-Rémy
Environnement

Les Habitants du
Quartier du Rhodon

Ordre du jour

- Accueil
- Emargement, recueil cotisation
- Enregistrement membres et pouvoirs
- Rapport moral
- Rapport financier
- Votes
- Perspectives 2018 - 2019

RAPPEL - Schéma du projet RATP

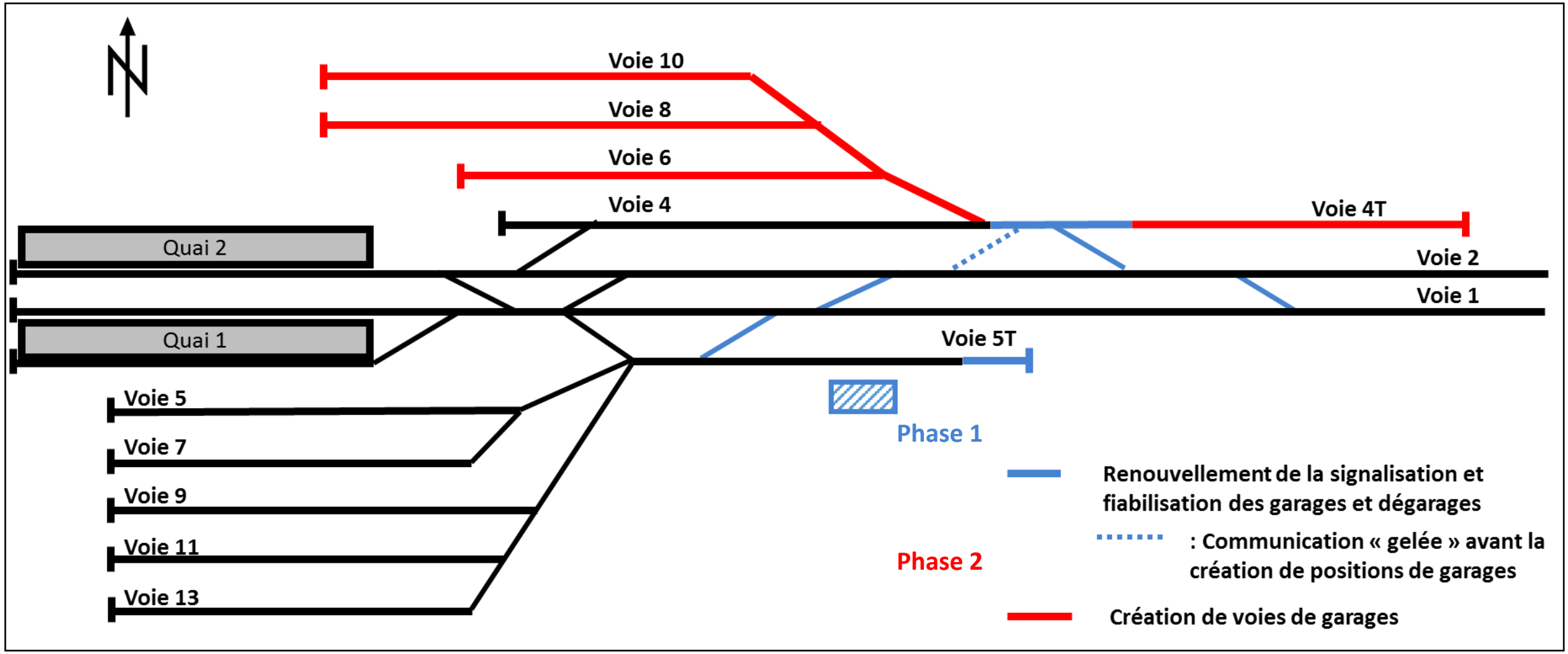

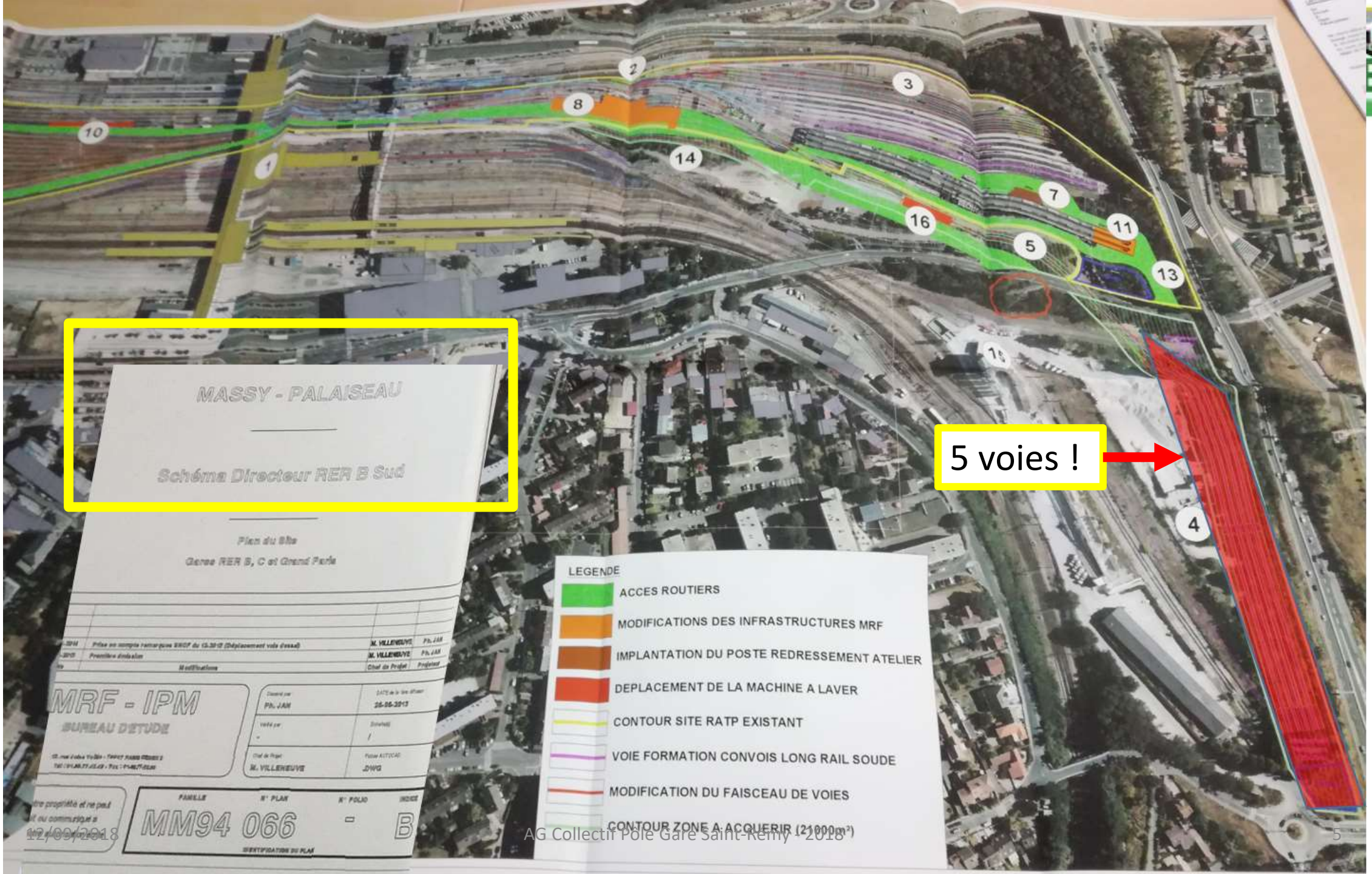
MASSY - PALAISEAU
Schéma Directeur RER B Sud
Plan du Site
Gares RER B, C et Grand Paris
MRF - IPM
BUREAU D'ETUDE
MM94 066
B
LEGENDE
ACCES ROUTIERS
MODIFICATIONS DES INFRASTRUCTURES MRF
IMPLANTATION DU POSTE REDRESSEMENT ATELIER
DEPLACEMENT DE LA MACHINE A LAVER
CONTOUR SITE RATP EXISTANT
VOIE FORMATION CONVOIS LONG RAIL SOUDE
MODIFICATION DU FAISCEAU DE VOIES
CONTOUR ZONE A ACQUERIR (21000m²)
5 voies !

Rappel chronologique

2013

2015

30/6 — Juillet — Sept — Déc

Schéma directeur

Voies de garage	
St Rémy	+6
Massy	+11

Réunion publique équipe ELAN

Conseil municipal : lancement contre-expertise.

Amendement V. Pécresse : « Pas plus de 2 voies à St Rémy »

Disparition des voies à Massy

Etude Rail Concept

Lettre de la Mairie à RATP

Elections régionales. Nomination de V. Pécresse présidente de ÎledeFrance mobilités

Les actions du collectif

2016 — 2017

01

RATP

Abandon voie 12 & phase 3
Maintien
5T / 6 / 8 / 10 / 4T

06

Réunion Publique
Proposition Vœu

Début phase 1

09

Lettre V. Pécresse à la mairie demande d'accepter les voies 5T / 6 / 8 / 10 / 4T

RATP

Réunion publique

12

Réunion Directeur

îledeFrance mobilités

1er avis

Autorité environnementale

02

Maire Massy d'accord pour 5 voies de garage

06

Riverains & UAP : recours contre phase 1
Soutenu par le Collectif

09

2ème avis

Autorité environnementale

Délibération adoptée à l'unanimité au CM du 11/01

enquête publique environnementale

Rapport moral 2017 - 2018

- ***14 Juin 2017***: **ASSOCIATION** loi 1901:
  Transformation du collectif 'Collectif-Pole-Gare-Saint-Rémy' en association 'loi 1901' permettant de lever des fonds et d'ester en justice
- ***Septembre 2017*** :
  - **HELLOASSO**:
    A l'occasion du Forum des associations de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, notre association lance une campagne de financement participatif pour soutenir le recours lancé par l'UAP et l'association des riverains du RERB St Rémy contre la phase 1 du projet de la RATP. A noter que ce recours '**phase 1'** est toujours en cours et son coût prévu à 8000€.
  - **2° AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**:
    Echanges avec l'Ae suite au dépôt par la RATP d'une 2ème version de son étude d'impact
- ***Novembre 2017*** : **ELECTIONS MUNICIPALES** de Saint-Rémy:
  A cette occasion, notre association réalise un questionnaire pour consulter les candidats et publie une synthèse des réponses formulées.

Rapport moral 2017 - 2018

- ***Janvier 2018*** :
  - **VOEU de la Municipalité sur le projet**.
    Conformément aux positions formulées par les candidats, la proposition de vœu est analysée par l'équipe municipale. Le vœu en résultant est adopté à l'unanimité en Conseil Municipal du 11/01 => Cf. slide suivant

  - **ENQUÊTE PUBLIQUE sur la phase 2**:
    - En préparation de l'enquête, proposition à la mairie de :
      - Faire faire une mise à jour de l'étude Rail Concept (analyse dossier étude d'impact)
      - lancer une étude acoustique indépendante.
    - Présentation en réunion publique le 29/01
    - Dépôt de l'avis à l'enquête publique => Cf. slide suivant

18. Vœu sur le projet RATP

Le Conseil municipal émet le vœu suivant :

- Que la phase 1 du projet se limite à la création d'un nouveau poste de signalisation, la mise en place des deux appareils de voie facilitant l'exploitation ferroviaire des voies de garage dites impaires et au prolongement de la voie 5T,
- Que la phase 2 se limite à la création de deux voies de garage supplémentaires 6 et 8 et des deux appareils nécessaires pour y accéder,
- Que les appareils de voie, anciens et nouveaux, soient insonorisés,
- Que les nuisances sonores et lumineuses du projet (phases 1 et 2) soient réduites au maximum,
- Que la phase 3 du projet (tiroir de retournement en arrière gare) soit définitivement abandonnée,
- Que ces aménagements s'inscrivent en cohérence avec le choix du futur matériel roulant de la ligne B qui est intervenu au Printemps 2017 et la prise en compte des besoins des usagers qui seront identifiés dans le cadre des études en cours du Comité de Pôle.

Avis du Collectif à l'Enquête

Avis du Collectif Pôle gare Saint Rémy sur le projet de création de voies de garage (phase 2)

Cf. www.polegaresaintremy.fr

EN CONCLUSION,

L'avis du Collectif Pôle Gare Saint Rémy sur ce projet est le suivant:

- Phase 1 :
  - La voie 5T répond à un déficit de garage à ST Rémy
  - Les nuisances sonores sur l'existant & le futur ne sont pas traitées.

- Phase 2 :
  - Le besoin de ce projet de plus de 30M€ n'est toujours pas justifié
  - Chaque voie de garage supplémentaire dégrade le site
  - Les impacts environnementaux ne sont pas acceptables en l'état (bruit, pollution lumineuse, visuel, ...)
  - Les voies 10 et 4T ont un impact environnemental incompréhensible au vu de la rentabilité du projet.

Ce projet, tel que présenté par la RATP, n'est donc pas acceptable en l'état

Mai 2018 : Conclusion de l'Enquête

En synthèse, le commissaire a émis les **deux recommandations** suivantes :

1. associer étroitement la ville, les associations, les services du PNR et les riverains aux décisions concernant la partie visible du mur de soutènement le long de la voie 4T et le choix entre les deux variantes d'insertion (mur ou talus)
2. désigner pendant la durée des travaux un collaborateur permanent à vocation de médiateur pour faciliter la concertation nécessaire.

…et il a donné un **avis favorable à l'ensemble du projet de la RATP**, notamment à la création de 3 nouvelles voies de garage et à l'allongement de la voie 4T, assorti des **deux réserves** suivantes :

1. tous les appareils de voie à réaliser dans le cadre du projet devront être équipés de dispositifs de nature à réduire les bruits mécaniques et les vibrations.
2. la réalisation de l'accès du public à la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse côté route de Limours, est sans relation avec le projet de création des voies de garage et doit être entrepris au plus tôt.

Cette conclusion n'est pas celle que nous attendions sur la base des avis, souvent bien argumentés, émis par les Saint-Rémois. Le commissaire enquêteur reconnait que sur l'ensemble des observations analysées, celles des Saint-Rémois étaient unanimement opposées au projet.

A noter

- *l'absence de prise en compte des aménagements éventuels du Pôle gare, point cité par l'Ae, questionné (n°3) par l'Enquêteur mais finalement éludé.*
- *La 'confiance' de l'Enquêteur pour maitriser les problématiques liées à l'eau (question n°12).*
  L'avis est antérieur au sinistre du 12 juin

Rapport moral 2017 - 2018

- ***Mai 2018*** : **AVIS du COMMISSAIRE** :
  - Analyse de l'avis rendu par le commissaire enquêteur, points faibles et manques.
  - Concertation sur les actions à suivre
  - 25 Mai 2018 : la RATP a fait une « Déclaration de projet » sur l'intérêt général des opérations de la phase 2.

> Contentieux de la déclaration de projet : la déclaration de projet peut faire l'objet d'un recours en contentieux pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement assorti d'une requête en référé-suspension.
>
> Le référé-suspension, régi par l'article L.521-1 du code de justice administrative permet à toute personne d'obtenir du juge des référés la suspension d'un acte administratif (ou de certains de ses effets) lorsque l'urgence le justifie et qu'il est fait état d'un moyen propre à créer un doute sérieux quant à la légalité de la décision.

- ***Juin 2018*** :
  - Rencontre avec le Maire pour coordonner nos actions
  - Manifestation le 19/6/2018 auprès de M. Vandewalle pour dénoncer l'absence de position du Parc sur le projet et l'obstination de la région à maintenir le projet en l'état

- ***Juillet 2018*** : Envoi d'un recours gracieux contre la phase 2 au nom du Collectif

Rapport financier 2017 - 2018

RECETTES

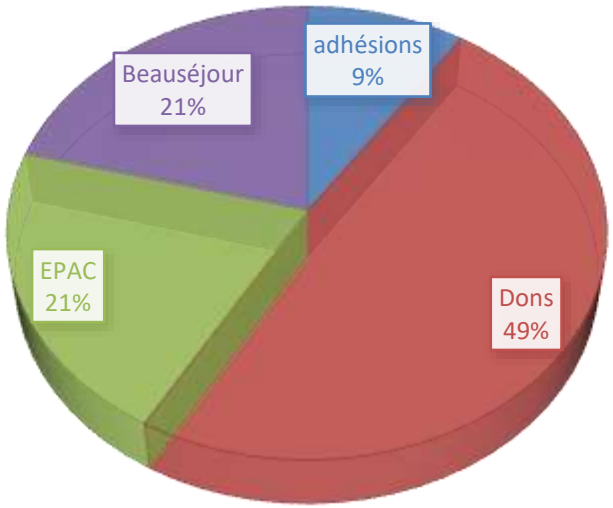

DEPENSES

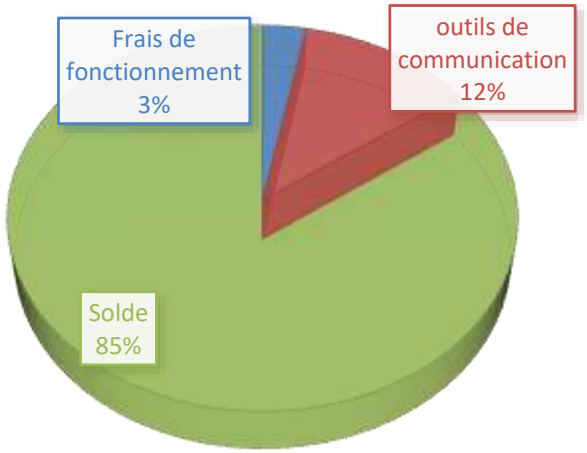

	adhésions	270 €	
49	Dons	1 407 €	~29€/don
	EPAC	600 €	
	Beauséjour	600 €	
Total Recettes		2877 €	

Frais de fonctionnement (Assurance, déclaration préfecture)	87 €
outils de communication (site web, tracts & flyers)	349 €
Solde	2441 €

Budget prévisionnel

- Budget prévisionnel

Fonds de roulement	191 €
recours gracieux phase 2	1 500 €
Soutien asso des riverains	750 €
total	2 441 €

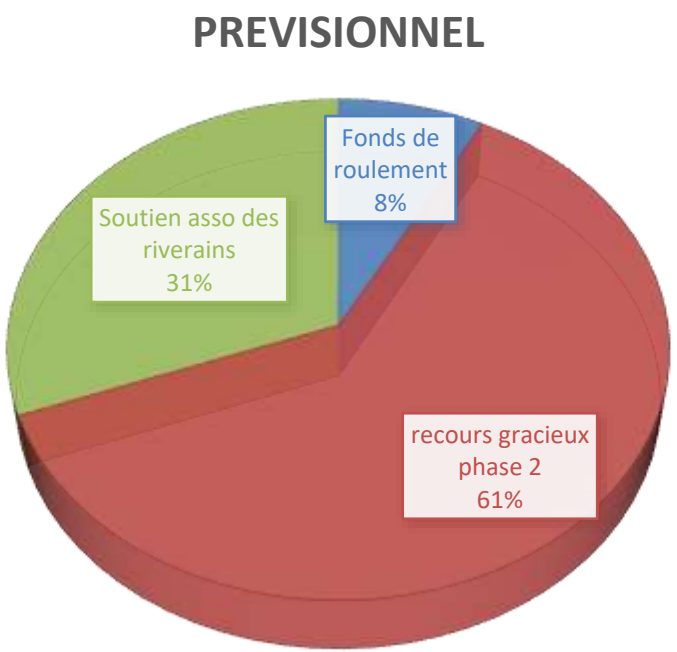

- Montant cotisation futur exercice (2019)

VOTES

- Rapport Moral
- Rapport Financier : Bilan et Budget prévisionnel
- Cotisation future exercice (2019)
- CA : Nouveaux membres éventuels ? (actuellement 12)

Perspectives 2018 - 2019

- **Recours** Suites
  - demande de retrait de la Déclaration de Projet (phase 2). La RATP a 2 mois pour répondre.
    Si rejet 2 mois pour lancer un recours en contentieux.
  - Risque d'avoir à lancer un référé suspensif si démarrage avant par la RATP.

- **Rencontre de la RATP**

- **Demande d'explications sur l'accident de juin 2018 et prise en compte avant tout travaux** (Cf. slides…)

- **Relance par le Collectif d'un projet Pôle gare** au cœur de ville dans un Parc Naturel.

- **Rappel du planning prévisionnel du projet actuel**
  - Phase 1 : fin prévue fin 2019 – début 2020
  - Phase 2 : démarrage officiel des travaux en 2020.

12 juin 2018 – accident RER

12 juin 2018 – accident RER

QUESTIONS / REPONSES

BACKUP

Position du collectif

- Phase 1 :
  - La voie 5T répond à un déficit de garage à St Rémy
  - Nuisances sonores non traitées sur l'existant & le futur
- Phase 2 :
  - Le besoin de ce projet de plus de 30M€ n'est toujours pas justifié
  - Chaque voie de garage supplémentaire dégrade le site
  - Les impacts environnementaux ne sont pas acceptables en l'état (bruit, pollution lumineuse, visuel, nappe phréatique,…)
  - Les voies 10 et 4T sont particulièrement impactantes.

Les points clés (1/2)

- Ce projet transforme l'entrée du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse en un site industriel, annexe de Massy.
- Le choix de St Rémy n'est pas justifié. Le décompte de voies de garages sur l'ensemble de la ligne n'est pas cohérent. Des voies de garage disparaissent sur d'autres site afin de parvenir à justifier le besoin sur Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
- L'alternative sur Massy est éludée pour un problème de temporalité, or 5 voies pourraient y être créées.
- Les trains supplémentaires circuleront à vide jusqu'à Orsay (début de service commercial) / Massy (maintenance ou lavage)
- Y compris en heure de pointe, la fréquentation Saint-Rémy-lès-Chevreuse → Orsay ne justifie pas de départs commerciaux supplémentaires de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Quasi doublement de l'espace dédié au garage en nombre, en largeur et en longueur (+1 600 m).
- Le traitement acoustique & vibratoire des aiguillages est très limité. L'existant n'est pas traité.
- Les études acoustiques n'incluent pas toutes les sources (claquements, crissements, ronflements, trains « de réserve »). Le bruit apporté par les trains supplémentaires se répercutera dans l'ensemble de la vallée comme c'est le cas déjà aujourd'hui. L'augmentation de bruit de la phase 2 représente à minima +60%, malgré les murs anti-bruit..

Les points clés (2/2)

- De nombreuses incohérences existent dans le projet, **les visuels sont trompeurs!** :
  - Le trottoir proposé est non faisable sur toute la rue Ditte,
  - Les caténaires et les trains garés sont effacés des visuels,
  - Le mur en face des n°33 à 39 rue Ditte est non faisable en l'état
  - Les précautions faunistiques & floristique sont inapplicables en l'état.
  - Le projet n'est pas adapté à la future longueur des trains (224m → 208m).
- Ce sont plus de 300 m de mur allant jusqu'à 6 m de hauteur qui seront nécessaires pour soutenir les voies le long de la rue Ditte formant un « tunnel » sur cette voie.
- Près de 50 arbres, non remplacés par défaut de place, seront abattus pour réaliser les nouvelles infrastructures.
- Ce projet ne prend pas en compte une synchronisation nécessaire avec les aménagements des abords de la gare.
- Pourquoi l'accès côté route de Limours, demandé depuis 15 par les usagers est-il conditionné par ce projet dont l'échéance est seulement en 2022 ?
- Ce projet est estimé à plus de 30M€, pour une utilité non démontrée. Le site de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, porte d'entrée du Parc Naturel Régional est un bien commun à défendre.